

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-099

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**Séance du Lundi 13 novembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**Date de convocation** : 07 novembre 2023

**Nombre de membres** :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 31

**Présents** : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. GAMIETTE – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – I. KEDDOU – S. GHENAIM – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

**Excusés Représentés** : P. TROADEC représenté par P. RIO – C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – J. BORTOLI représenté par L. CAMARA – M. AUBRY représentée par A.M. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S.L. DIARRA représentée par S. GHENAIM – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

**Délibération N° DEL – 2023 – 099 : Vote de la Décision Modificative N° 2 du Budget Principal Ville 2023**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

**Vu** la délibération n° DEL-2023-029 en date du 13 mars 2023 portant sur le vote du budget « Principal Ville » exercice 2023,

**Vu** la délibération n° DEL-2023-077 en date du 3 juillet 2023 portant sur le vote de la décision modificative n°1 du budget « Principal Ville » exercice 2023,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 novembre 2023,

**Considérant** que les inscriptions du budget principal Ville 2023 nécessitent des ajustements tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, suite notamment aux

notifications reçues, aux appels à projet mobilisés, aux événements survenus dans l'année, aux évolutions des prix et réglementations

Considérant que les travaux de mise à jour de l'inventaire en lien avec le poste comptable conduisent à procéder à des écritures comptables budgétaires et non budgétaires,

Délibère et,

### Article 1

Approuve la décision modificative N° 2 du budget « Principal Ville » exercice 2023 pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	DM 2	Cumul Section
54 233 378,87	0,00	700 000,00	423 026,00	55 356 404,87 €
RECETTES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	DM 2	Cumul Section
53 275 234,00	958 144,87	700 000,00	423 026,00	55 356 404,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	DM 2	Cumul Section
20 960 937,45	984 033,64	0,00	345 829,50	22 290 800,59 €
RECETTES				
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	DM 2	Cumul Section
21 944 971,09	0,00	0,00	345 829,50	22 290 800,59 €

Décide des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N° 2 – Budget Principal Ville – année 2023 selon le tableau ci-dessous :

SLOW

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
011	Charges à caractère général	-78 644,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 000,00
023	Virement à la section d'investissement	161 740,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	167 870,00
65	Autres charges de gestion courante	8 220,00
67	Charges exceptionnelles	53 840,00
<b>TOTAL</b>		<b>423 026,00 €</b>
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
042	Opération d'ordre transfert entre sections	6 850,00
73	Impôts et taxes	132 644,00
74	Dotations et participations	235 312,00
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	48 220,00
<b>TOTAL</b>		<b>423 026,00 €</b>
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
040	Opération d'ordre transfert entre sections	6 850,00
20	Immobilisations incorporelles	-321 070,50
204	Subventions d'équipement versées	222 642,00
21	Immobilisations corporelles	-120 105,00
23	Immobilisations en cours	92 513,00
27	Autres immobilisations financières	465 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>345 829,50 €</b>
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
021	Virement de la section de fonctionnement	161 740,00
040	Opération d'ordre transfert entre sections	167 870,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 937,00
13	Subventions d'investissement	-47 717,50
<b>TOTAL</b>		<b>345 829,50 €</b>

## Article 2

Autorise la comptable publique, dans le cadre de la mise à jour de l'actif de la collectivité, au titre du budget principal, à procéder à la régularisation d'amortissements par opérations d'ordre non budgétaires par mouvement sur le compte 1068 comme suit, et dont le détail est joint en annexe :

- Débit du compte 1068 par le crédit du compte 28181 pour un montant total de 45 036,18 €
- Débit du compte 1068 par le crédit du compte 28046 pour un montant total de 11 480,00 €

## Article 3

Décide, au vu des ajustements budgétaires prévus par la présente décision modificative, de fixer la prise en charge par le budget de la ville des déficits des budgets annexes dans les limites suivantes :

- Budget annexe Petite Enfance : 1 615 000 €
- Budget annexe Locaux Commerciaux : 440 000 €
- Budget annexe Police Municipale et de Proximité : 865 000 €

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 27

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 2 (, S. GIBERT, C.O. N'DIAYE)

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le* 22 NOV. 2023

*Transmis en Préfecture le*

16 NOV. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Annexe à la délibérationBUDGET PRINCIPAL -  
Annexe DM 2 Exercice 2023

## Ecritures d'ordres non budgétaires

Débit	Montant	Crédit	Montant	Intitulé
1068	45 036,18			<b>Régularisation amortissements sur exercices antérieurs</b>
		28181	8 324,39	1701-2181-00019
		28181	5 996,40	1701-2181-00026
		28181	8 626,85	1701-2181-00188
		28181	99,00	2015V04483
		28181	1 160,60	2016V01468
		28181	2 832,00	2016V02255
		28181	763,85	2016V02621
		28181	5 996,40	2017V01410
		28181	7 438,39	2017V01783
		28181	3 798,30	2017V02452
1068	11 480,00			<b>Régularisation amortissements sur exercices antérieurs</b>
		28046	5 740,00	2001-2046-00181
		28046	2 870,00	2001-2046-00958
		28046	2 870,00	2101-2046-00841

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

SLO

ID : 091-219102860-20231113-DEL\_2023\_099\_2-DE

---